

Direction générale de la coordination,
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 27 mai 2020

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.613

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 10 mars dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Obtenir copie de tout document que détient le ministère de la santé du Québec me permettant de voir les montants payés à des agences afin de fournir infirmières dans les hôpitaux et établissements de santé partout au Qc incluant temps régulier + les temps supplémentaires et ce pour les année 2016,2017,2018,2019,2020 au 10 mars. (Ventiler ces chiffres par année. Isoler temps régulier et temps supplémentaires payés)

Obtenir copie de toutes les lettres/correspondances qui ont été envoyées par la ministre de la Santé Mme Danielle McCann et ou son sous-ministre au PDG de la RAMQ Monsieur Marco Thibault et ce entre le 1er juin 2019 au 10 mars 2020. (Tous les sujets)

Obtenir copie de toutes les lettres/correspondances qui ont été envoyées par la ministre de la Santé Mme Danielle McCann et ou son sous-ministre à des ministres fédéraux et ce entre le 1er mai 2019 au 10 mars 2020. (Tous les sujets). » (*sic*)

... 2

Pour le premier point, nous vous informons que ces renseignements relèveraient des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS). Nous vous invitons à communiquer avec les responsables de l'application de la loi au sein de ces organisations. Leurs coordonnées sont disponibles à l'adresse : https://www.cai.gouv.qc.ca/documents/registres/CAI_liste_resp_acces.pdf

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant aux deux derniers points de votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer pour le moment. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

En raison de la mobilisation d'une partie du personnel du ministère de la Santé et des Services sociaux aux activités liées à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), une nouvelle vérification sera faite ultérieurement auprès des directions concernées.

Si votre demande requiert alors l'analyse de nouveaux documents, une nouvelle décision vous sera transmise.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 20-CP-00017-61